

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

QUATRIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 20 Messidor.

(Ere vulgaire).

Vendredi 3 Juillet 1796.

Déclaration du chargé d'affaires de l'impératrice de Russie à la diète de Ratisbonne, sur la tiédeur de plusieurs états d'Allemagne pour la défense de l'Empire. — Réunion d'un escadre française et hollandaise, pour croiser dans la mer du Nord. — Nouvelle victoire remportée par l'armée de Rhin et Moselle. — Prise de 400 prisonniers et de deux pièces de canon. — Fragmens du discours prononcé par le représentant Thibaudeau dans le comité secret du conseil des cinq cents, relativement à la conspiration Babuf.

A V I S.

Le prix de la Souscription est actuellement de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Les Souscripteurs qui n'envoieront point les sommes fixées ci-dessus ne seront servis qu'au prorata de la valeur qu'ils auront adressée.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 19 juin.

Ce que nous avons dit ci devant du projet constant & réfléchi de l'impératrice de Russie, de ne prendre aucune part, soit en troupes, soit en argent, à la guerre actuelle de l'Allemagne, est pleinement confirmé par la déclaration verbale que Catherine vient de faire faire à la diète par M. de Struve, son chargé d'affaires.

« Sa majesté impériale de toutes les Russies a suivi, dit-il, avec la plus grande attention les tristes événemens d'une guerre si décisive pour le sort de l'Allemagne. Tout en applaudissant au zèle & au patriotisme que plusieurs états de l'Empire ont déployés sans relâche pour la défense de la cause générale, elle ne peut cacher la peine que lui cause la tiédeur de plusieurs autres, & le manque d'accord qui se manifeste de toute part. Etant liée de nouveau par les engagements les plus intimes avec le chef de l'Empire, elle croit devoir sommer, en vertu de ces rapports, les princes & états de l'Empire de se réunir à leur chef, & de ne pas abandonner la coalition qui peut seule leur assurer une paix honorable & la conservation de la constitution germanique, dont le maintien sera toujours pour sa majesté impériale au objet de la plus vive sollicitude ».

Cette réponse, si nettement évasive, à une demande faite par la cour de Vienne, est terminée par cette phrase remarquable : « Les troupes russes étoient véritablement

prêtes à marcher ; mais sa majesté impériale croit rendre un service plus essentiel à la cour de Vienne en donnant la déclaration ci-dessus ».

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 16 messidor.

Le passage du Rhin par l'armée du général Moreau, au moment où les généraux autrichiens s'attendoient si peu à une pareille opération, a entièrement dérangé toutes leurs combinaisons.

Le général Kleber, qui s'étoit retiré jusques sous les murs de Dusseldorff, où il comptoit d'un instant à l'autre être attaqué par l'armée autrichienne, vient de se mettre en mouvement à la tête des divisions des généraux Lefebvre & Collaud. Ce corps de troupes a passé la Wupper sans rencontrer une seule patrouille ennemie, ni aucun avant-poste ; arrivé à la hauteur de Cologne, il a été joint par la division du général Grenier, qui a passé le Rhin sur le pont de bateaux que l'on a rétabli. Ce corps s'est alors avancé vers la Sieg, & il a passé cette rivière sans rencontrer la moindre résistance, les Autrichiens se retirant à l'approche des Français derrière la Lahn. Déjà l'on apprend que les républicains sont arrivés à Ukerath. Sous peu la forteresse d'Erenbreitsten sera bloquée pour la troisième fois depuis un an.

Le général hollandais van Guericke, commandant la division de troupes bataves destinée à joindre l'armée du général Kleber, s'est arrêté dans les environs de Meurs, & a établi son quartier-général dans cette ville. Cela étoit d'autant plus urgent qu'à l'approche du Rhin une désertion considérable s'étoit mise parmi les troupes hollandaises, & qu'elle auroit été plus forte si on leur avoit fait passer ce fleuve.

L'escadre commandée par le contre-amiral van Stabel, qui s'étoit rassemblée dans la rade de Flessingue, en est partie il y a quelques jours pour aller se réunir dans le Texel à une forte escadre hollandaise. Ces forces combinées sont destinées à croiser dans la mer du Nord, qui

est toujours infestée d'une multitude de bâtimens anglais de toute grandeur.

FRANCE.

ARMÉE DU RHIN ET MOSELLE.

Le général en chef Moreau, au directoire exécutif.

Au quartier-général d'Oberkirch, le 8 messidor, an 4.

CITOYENS DIRECTEURS,

Le 13, on a poussé une reconnaissance sur le camp de Bibrac. L'ennemi l'occupoit, ainsi que la position de Knubis, au revers des montagnes Noires. Tous les avant-postes ennemis ont été rejetés dans leur camp. Une compagnie de grenadiers de la 100^e demi-brigade, chargée par 150 émigrés, qui lui disoient de se rendre & de crier *vive le roi*, & qu'on ne lui ferait point de mal, a répondu par un feu de file bien dirigé, qui en a jetté bas une vingtaine; le reste s'est sauvé...

Le 14, le général de brigade Laroche s'est porté sur Openau & Knubis. La gorge de la Renchen, qu'il avoit à parcourir, étoit inondée de tirailleurs ennemis & de paysans armés, qu'il a bientôt dispersés. Il a trouvé l'ennemi en grande force sur la montagne de Kaubis, la plus élevée des montagnes Noires...

Après en avoir chassé l'ennemi, qui y a fait la résistance la plus vive, il restoit à enlever une redoute très-forte, construite sur la sommité.

Le général Laroche s'est jetté le premier dans les fossés de cette redoute, & malgré le feu terrible de ceux qui la défendoient, & les grenades dont on a inondé le fossé, il est parvenu à l'escalader, à la tête des braves chasseurs qu'il commandoit.

La perte de l'ennemi a été considérable; le champ de bataille étoit couvert de ses morts. On lui a fait environ 400 prisonniers, dont 10 officiers. Deux pièces de canon, deux drapeaux, &c.

Signé, MOREAU.

De Paris, le 19 messidor.

C'est aujourd'hui que le conseil des anciens doit s'occuper définitivement de l'affaire de Drouet. Jusqu'à cette dernière lecture, la discussion n'a été engagée que sur les formes, dont la rigidité a été maintenue avec scrupule. Le prévenu n'y a été défendu que par un seul orateur, si toutefois on peut appeler *défense* quelques interprétations subtiles, dont le but paroissoit être de rechercher des moyens de nullité dans la contradiction apparente de quelques articles de la constitution, relatifs à la mise en jugement.

On présume que la question s'engagera sur le fonds même & d'une manière très-étendue. L'excellent discours de Thibaudau, dans le comité secret du conseil des cinq cents, a déjà répandu beaucoup de lumière sur la nature de cette conspiration, sur laquelle des hommes de parti, qui, au défaut de raisons, s'entourent de sophismes, se sont en vain efforcés de donner le change à l'opinion.

Thibaudau a montré dans cette occasion, comme dans quelques autres, combien un esprit droit & une raison forte, animés purement par l'amour de la chose publique sans aucun intérêt particulier, étoient supérieurs aux misérables déclamations de ces politiques de roman, qui voudroient abaisser les intérêts d'une grande nation au niveau de leurs courtes vues & de leurs petites passions. « Il s'agit bien, s'écria-t-il, de rechercher péniblement si une conspiration est royaliste ou anarchiste, & de la détourner, par des dissertations plus ou moins fabuleuses

sur la couleur des assassins, l'attention d'un peuple dont on médite le bouleversement & la ruine. Lorsque la conspiration de Catilina fut découverte, on ne vit per- sonne dans le sénat de Rome discuter gravement si Catilina étoit un royaliste ou un anarchiste: l'orateur romain l'accusa d'avoir conspiré contre les loix & d'avoir médité le déchirement de la république ».

Le ministre de la police, qui connoît mieux que personne le véritable esprit & l'objet réel de la conspiration, n'y a pas vu plus de royalisme que Thibaudau; & l'on ne soupçonnera pas deux républicains aussi prononcés & aussi purs que Thibaudau & Cocheau de vouloir favoriser les royalistes. Ceux-ci, sans doute, les ennemis de la république, & sous ce point de vue, ils doivent être attentivement surveillés; mais pour prévenir les entreprises d'une faction, il faut la chercher où elle est.

L'orateur des cinq cents a dit le véritable mot sur la conspiration Babeuf. « C'est l'ouvrage de la faction qui organisa les massacres du 2 septembre, l'assassinat de la représentation nationale au 31 mai, l'asservissement de la convention, la proscription des citoyens, la confiscation des propriétés, & cette longue suite d'actes » mais qui ont désolé la république ».

« Cette faction, quelque tems comprimée après le 9 thermidor de l'an 2, reprit une nouvelle existence au 13 vendémiaire de l'an 4; elle tenta de s'emparer de la victoire remportée par la convention; & profitant adroitement du souvenir encore tout récent des circonstances périlleuses qui avoient environné les représentans du peuple, elle voulut replonger la France dans toutes les horreurs du gouvernement révolutionnaire... Elle investit le directoire dès sa formation; elle attaqua tous les magistrats nommés par le peuple; elle sollicita les emplois & les obtint; elle s'attacha à calomnier & à diviser les représentans du peuple; le système de dénonciations & des proscriptions fut reproduit. La faction usurpa le titre de *patriotes de 69*; elle accusa la masse des citoyens de chouannerie, comme en 1793 de *modérantisme* & de *fédéralisme*; elle ne dénonçoit sans cesse les entreprises des royalistes que pour cacher les siennes, &c. » Ce sont là des vérités frappantes, tirées de faits incontestables, & que recueillera l'histoire.

Quelques orateurs, quelques écrivains sages avoient déjà révélé quelques-unes de ces vérités; mais il étoit utile de les réunir en un faisceau de lumière; il étoit important qu'elles obtinssent une autorité plus imposante en sortant de la bouche d'un honnête homme, qui n'est point homme de parti, & dont les principes républicains ne peuvent être suspectés par ses adversaires même. Lorsqu'Aristide, le sage Aristide lui-même avoit un avis d'une grande importance à donner aux Athéniens, pour éviter l'opposition que la haine & l'esprit de parti élevoient contre tout ce qui venoit de lui, il faisoit passer la proposition par l'organe de quelque citoyen, contre lequel il n'y avoit aucune prévention.

Une autre vérité bien importante que Thibaudau a prononcée avec énergie, a fait frémir les ci-devant directeurs exclusifs de l'opinion; ces hommes qui ne peuvent rien être que dans la subversion de l'ordre social, ont frémi de rage en voyant s'éteindre le volcan révolutionnaire. Cette vérité la voici: *La révolution est finie pour tous les Français qui veulent la constitution. IL N'Y A PLUS RIEN À DÉTRUIRE.*

Nous nous unissons de cœur & d'esprit aux opinions & aux principes que nous venons d'indiquer, ainsi qu'aux sages conseils que le même orateur adresse au gouvernement, & qui sont concentrés dans cette phrase : *QU'IL S'IDENTIFIE AVEC TOUTE LA NATION ; QU'IL SEME LA CONFIANCE S'IL VEUT LA RECUEILLIR.*

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Le compte que vous avez rendu de ce qui s'est passé à la fête des Américains, pour l'anniversaire de leur indépendance, m'a paru très fidele ; mais votre correspondant a omis une circonstance très-intéressante, qui a eu trop d'éclat pour qu'il soit possible d'en dérober la connoissance au public, & qui tient de trop près aux affaires d'Amérique pour ne pas mériter d'être consignée dans les fastes de l'histoire. Voici le fait.

Après qu'on eut porté les seize toasts qui avoient été convenus par les directeurs de la fête, on devoit, suivant l'usage anglo-américain, en porter d'autres au choix des convives. Le consul des Etats-Unis, qui présidoit au banquet, devoit donner le premier ; & il se proposoit, dit-on, de le porter au général Washington ; quelqu'un lui observa que ses compatriotes étant divisés en deux partis, dont l'un étoit fort opposé au président du congrès, il valoit mieux éviter un dissentiment, toujours fâcheux dans une réunion de ce genre. Le consul se rendit à cet avis, & porta le toast simplement au gouvernement exécutif. Il fut reçu avec une approbation unanime. Alors un jeune officier américain, qu'on m'a dit avoir été aide-de-camp de Washington, porta le toast de ce général. L'assentiment ne fut pas à beaucoup près aussi unanime ; il s'éleva même un coup de sifflet d'un des bouts de la table. Le jeune homme se leva & prononça d'un ton fort animé une injure très-forte contre celui qui avoit sifflé. Un homme s'avance vers lui, & lui déclare que c'est lui qui a sifflé. Le jeune officier confirme l'injure qu'il avoit prononcée. Comme cette altercation avoit lieu en anglais, je n'en exprime le sens que d'après la traduction que m'en a faite un témoin qui parle les deux langues. Il m'a ajouté que le jeune officier avoit défilé à haute & intelligible voix quiconque des assistans pouvoit trouver mauvais qu'il eût porté le toast du libérateur de l'Amérique, en offrant de se battre avec lui, ou, quand & avec quelles armes celui-ci voudroit. Heureusement cette querelle n'a point eu de suite, du moins sur le lieu de la scène. Des hommes sages ont calmé les esprits & ont prévenu par leurs raisons & leur prépondérance les effets fâcheux qui pouvoient en résulter. C'est le seul incident qui ait troublé un moment le calme & la douce gaieté qui ont constamment régné dans cette fête, où la confusion qui se mêle d'ordinaire aux assemblées nombreuses, étoit balancée par la gravité & la sagesse naturelle à la nation qui y exerce la principale influence. D. F.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELLET (de la Lozère).

Suite de la séance du 18 messidor.

Les membres du bureau central paroissent à la barre. Le président leur fait les questions, dont Danton, au commencement de la séance, avoit fait adopter la série.

Limonin, après y avoir répondu d'une manière très-satisfaisante, obtient la permission de donner au conseil quelques détails pour la justification du bureau central.

« Appelez à votre barre, dit-il, nous nous y présentons avec le calme de l'innocence. Nous avons répondu aux imputations dirigées contre nous en déjouant la conspiration de Babeuf, & en purgeant depuis deux mois Paris de 300 brigands qui l'infestèrent. Les preuves de notre respect pour la représentation nationale sont dans les services que nous lui avons rendus dans des circonstances faites pour effrayer peut-être des hommes moins dévoués. Le citoyen Froger a déjà senti cette vérité, & nous lui témoignons notre vive reconnaissance de l'intérêt qu'il a pris à nous ».

Après un tableau des travaux immenses qui ont accablé le bureau central, des dangers qu'ont courus ses membres pour sauver la représentation nationale, Limonin termine ainsi : « Nous attendons votre jugement ; & quel qu'il soit, il ne changera rien à notre respect & à notre dévouement pour la représentation nationale ».

Le président. — Le conseil a entendu votre justification ; il l'examinera dans sa sagesse.

Cambaobès. — Les renseignements précis & clairs que les membres du bureau central viennent de vous donner, ont confirmé la conviction que nous avions déjà de leur innocence. Ainsi, comme il n'y a aucun fait à leur charge, je demande que le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la mise en accusation des membres du bureau central. — Adopté.

Dumolard. — Le directoire a cru devoir suspendre de ses fonctions un des membres que vous venez d'entendre. Je demande que, par un message, vous lui communiquiez votre décision. — Adopté.

Une commission est chargée de faire un rapport sur la manière dont les militaires inscrits sur les listes des émigrés, pendant qu'ils combattoient aux armées ou qu'ils étoient prisonniers, pourront obtenir leur radiation.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Séance du 18 messidor.

Le conseil apprend par un message du directoire la nouvelle victoire de l'armée de Rhin & Moselle.

La résolution qui fixe à 16 sous le prix de la livre de bled, & celle qui oblige les soumissionnaires de biens nationaux à payer dans dix jours le troisième quart de leurs soumissions, sont renvoyées à des commissions.

Gealy, au nom d'une commission, a proposé d'adopter la résolution qui assimile les veuves des agens civils de la marine à celles des militaires de terre pour obtenir les récompenses nationales. Une loi précédente avoit déjà prononcé cette assimilation, & celle dont il s'agit en ce moment n'est qu'une application de la loi qui assure des récompenses à tous ceux qui auront servi la république.

Dans un combat cette résolution, comme devant occasionner à la république des dépenses incalculables. Le nombre des agens civils s'élevait, dit-il, à 9400 ; il est juste d'assimiler aux militaires de terre ceux des agens civils qui peuvent se trouver exposés aux mêmes dangers ; mais comme la résolution n'établit pas de distinction, je vote pour qu'elle soit rejetée.

Dupont, de Nemours, répond qu'il faut exécuter la loi précédente qui assimile les veuves des agens civils de la marine aux veuves des militaires, avec d'autant plus de raison, que les premiers exposés comme les autres au feu de l'ennemi, courent de plus qu'eux les dangers des tempêtes, & craignent encore les maladies qui, dans les

coloniaux, mais ennent et promptement ceux qui s'occupent d'un travail sédentaire comme les agens civils de la marine.

La résolution est rejetée.

Le conseil rejette également celle sur les sourds-muets, après avoir entendu Lanjainis, qui a prouvé qu'elle étoit incomplète en ce qu'elle ne parle que de la procédure criminelle sans prévoir de quelle manière on procédera contre un sourd-muet traduit devant un tribunal de police correctionnelle, ou devant le juge-de-peace pour simple délits de police.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 19 messidor.

Un citoyen avoit présenté une pétition au conseil, tendante à ce que vu les circonstances particulières & le défaut de proclamation & d'affiche ainsi que de tout autre avertissement du décret du 27 vendémiaire dernier, le bureau des domaines lui fasse la délivrance du lot qu'il réclame dans les loteries nationales.

Rouzet, au nom de la commission à laquelle cette pétition a été renvoyée, a exposé qu'il est toujours instant pour le crédit public d'écartier tous les soupçons qui pourroient inspirer de la défiance sur la loyauté des opérations du gouvernement; que les loix pour être obligatoires doivent être promulguées dans les formes usitées; que toutes celles prononçant déchéance ont été publiées & affichées après avoir été enregistrées, & que les corps administratifs ont constamment donné des avertissemens propres à réveiller l'attention des citoyens sur leurs droits; que cette marche indispensable pour prévenir les atteintes qui pourroient être portées à la confiance due au gouvernement n'a été suivie dans aucune partie pour la notification du décret du 27 vendémiaire an 4^e; qu'il est donc important de fixer l'incertitude sur la validité des déchéances opposées à ceux qui ne seroient pas pourvu dans le délai fixé par ledit décret.

En conséquence il propose & le conseil adopte un projet de résolution, d'après lequel les porteurs de billets gagnans dans les loteries énoncées au décret du 27 vendémiaire, pourront pendant trois mois, à compter de la publication de la présente loi, dans la forme ordinaire, & dans le lieu de la délivrance se présenter pour ladite délivrance: passé lequel tems les dispositions du décret du 27 vendémiaire an quatrième demeureront définitives.

Villers soumet à la discussion un projet de résolution portant que chaque membre de l'institut national recevra une indemnité, qui ne pourra être sujette à aucune réduction ni retenue, & qui sera répartie suivant les réglemens intérieurs de l'institut.

Le total sera calculé sur le pied de quinze cents francs pour chaque membre.

Il sera fait en conséquence un fonds annuel de deux cents seize francs destinés spécialement à cet objet.

Après une légère discussion que nous donnerons, ce projet est adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 20 messidor.

A neuf heures, le conseil s'est formé en comité général pour l'affaire de Drouet. A une heure & demie, la séance est rendue publique.

Après l'adoption du procès verbal de la séance de la séance de la veille, Lecoulteux soumet au conseil le résultat de l'examen fait par la commission dont il est l'organe, de la résolution qui accélère le payement du troisième quart des biens nationaux soumissionnés.

Le conseil reconnoît l'urgence d'après des motifs présentés par la commission & plus généraux que ceux exprimés par le conseil des cinq-cents.

Quant au fonds de la résolution, la commission pense qu'elle doit être approuvée. Le rapporteur observe qu'elle donne aux porteurs de mandats une nouvelle garantie qu'ils seront payés à bureau ouvert; car les mandats qui seront reçus en paiement des domaines nationaux seront retirés à mesure qu'ils rentreront & n'alimenteront plus la circulation.

La commission exprime aussi son vœu que le mode de paiement du trésor public & celui des citoyens, pour les transactions qu'ils font entre eux, soit le même, afin que ceux-ci ne soient plus dupes des frippons & des agioteurs.

La résolution est approuvée.

Clauzel demande la parole pour une motion d'ordre. Il se plaint de ce que le second quart du prix des biens nationaux n'est pas encore payé; il annonce que 1200 personnes du département de Seine & Oise sont en retard à ce sujet. Sur sa proposition, le conseil des anciens arrête qu'il sera fait un message au directoire exécutif pour lui demander compte des mesures qu'il a prises pour faire exécuter la loi qui prononce la déchéance contre les soumissionnaires en retard.

Le conseil approuve ensuite une résolution portant, que les armées de Sambre & Meuse ne cessent de bien mériter de la patrie.

Sur le rapport d'un membre, le conseil approuve une autre résolution qui joint de nouveaux bâtimens à l'école nationale de Liancourt, & s'ajourne à demain pour continuer la discussion relative à l'affaire du représentant du peuple Drouet.

Nota. Le conseil des anciens reprendra demain, en comité général, la discussion de l'affaire de Drouet.

Guide des Amateurs et des Etrangers, voyageurs aux environs de Paris, avec une indication des beautés de la nature & de l'art qui peuvent mériter l'attention des curieux; 2 vol. in-12. A Paris, chez Delaplace, libraires & commissionnaire, rue de Sorbonne, n°. 376. Prix, grand papier, 3 liv. 10 sols; petit papier, 3 liv., pris à Paris.

Les Pensées de Pope, avec un abrégé de sa vie, 1 vol. in-12. Prix, 30 sols. A Paris, chez le même libraire.

L'utile ouvrage intitulé *Réponses aux questions sur les Etats-Unis*, annoncé chez Fachs, dans notre feuille du 15, porte la date de 1785; c'est une erreur typographique: lisez 1795.

N°

N

Nouvelles
prenant
chefs d
Jean-Ja
Paris,

Le pr
de 9 liv
mois, e
teurs qu
ci-dessus
valeur q

Extrait

Aussi-t
la défaite
courier ex
velles assu
disiper le
incrédule
des offres
de nos fr
en marche
flés aux tr
clavonie &
la politiqu
sincérité à
La reb
mascarade
triche sur
Le mé
promis au
nufacturier
encourage
inutile de
entre la R